

30, RUE DU CAPORAL PEUGEOT
25000 BESANÇON

☎ 03 81 25 24 10
☎ 03 81 81 52 78

VENTE D'UN APPARTEMENT

PIECES A FOURNIR PAR LE VENDEUR

bocquenet-lasnier@notaires.fr

PARKING À DISPOSITION

Afin de préparer le plus efficacement possible le rendez-vous à venir en notre étude, nous vous remercions de bien vouloir réunir et de nous apporter, envoyer ou déposer, *autant que cela vous est possible*, les pièces ci-dessous listées :

Si des pièces ne sont pas en votre possession, nous vous remercions simplement de nous l'indiquer.

ETAT CIVIL	
- copie de la pièce d'identité (carte ou passeport) de chaque vendeur	
- si le vendeur est une société : statuts à jour, liste des associés (adresse, mail et téléphone)	
- copie du PACS (récépissé et copie du contrat) , contrat de mariage, changement de régime matrimonial, le cas échéant	
- copie du titre de propriété (acquisition, donation ou succession....)	
- si mobilier : liste détaillée du mobilier avec valeurs à ce jour pour chaque meuble.	
- copie de la dernière taxe foncière	
- relevé d'identité bancaire signé par le ou les titulaires du compte	
DIAGNOSTICS	
- diagnostic amiante si le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997	
- diagnostic plomb si bien construit avant le 01/01/1949 ou si le dernier diagnostic détenu indiquait la présence de plomb et date de plus d'un an ;	
- diagnostic de performance énergétique datant de moins de 10 ans et à jour de la nouvelle réglementation	
- diagnostic électrique datant de moins de 3 ans pour une installation de plus de 15 ans /	
consuel pour une installation de moins de 15 ans	
- diagnostic gaz datant de moins de 3 ans pour une installation de plus de 15 ans	
- certificat de mesurage Loi Carrez	
- Indiquer la présence ou non d'un détecteur de fumée	
- si bien loué : copie du bail et montant du loyer actuel avec charges et montant du dépôt de garantie + copie du cautionnement le cas échéant	
- si le bien a été loué auparavant : copie du préavis du dernier locataire, état des lieux de sortie ou copie du congé pour vendre au profit du locataire	

NOTAIRES ASSOCIÉS

Jean-Charles BOCQUENET

Luc-André LASNIER
(D.U. Notariat et conseil d'entreprise)

Marie PETITGIRARD

NOTAIRE

Clémence COURSIMAULT-SIBILLE

NOTAIRE DIPLOMÉ

Mathieu CUNNAC

CLERC DE NOTAIRE

Hélène CHARLOT
Françoise MENDY
Chloé LOGEROT
Lorène TRESSOU

NÉGOCIATION IMMOBILIÈRE

David ROUSSEL

Site internet :

bocquenet-lasnier.notaires.fr



NOTAIRE CONSEIL
DES PERSONNES PUBLIQUES



<p>- si des travaux de moins de 10 ans ont effectués sur le bien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • copie de l'autorisation de travaux le cas échéant (création d'ouvertures -fenêtres , velux...- véranda, fermeture de loggia ...) : déclaration préalable ou permis de construire • documents d'urbanisme relatifs à la réalisation des travaux • copie de la déclaration d'achèvement des travaux • certificat de conformité ou de non contestation de la conformité le cas échéant • copie des factures acquittées si les travaux ont été réalisés par des professionnels • copie des attestations d'assurances décennale des artisans de l'année de réalisation des travaux (à nouveau si les travaux ont été réalisés par des professionnels) 	
<p>SYNDIC (ces documents peuvent se trouver sur votre espace client su syndic et pourront être demandés au syndic si vous ne les détenez pas)</p>	
<p>- copie des procès-verbaux d'assemblée générale des trois dernières années,</p>	
<p>- copie du règlement de copropriété et ses modificatifs (voir syndic ou conseil syndical),</p>	
<p>- copie du dernier appel de charges + nom et adresse du syndic.</p>	